



Les engagements environnementaux de Legrand

> Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels.

À ce jour, 72 % des sites mondiaux sont certifiés ISO 14001 et 90 % des sites européens.



> Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits.

Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...). Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

> Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement.

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



Description des produits

> Produit de référence pour ce profil environnemental

Les valeurs fournies ont été obtenues sur la base de la référence suivante.

Fonction	Voyant lumineux 230V
Produit de référence	 Réf. 676 66 Voyant lumineux 230V

> Références couvertes par ce profil environnemental produit

Le produit de référence nous permet de considérer les voyant lumineux 12 / 24 / 48V et 230V.

Les impacts environnementaux des produits de référence sont représentatifs des références couvertes par ce PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

Références	67666/67
------------	----------



Matériaux constitutifs

Ce produit ne contient pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché en dehors des opérations de maintenance effectuées lors de la phase d'utilisation.

Masse totale du produit de référence : 1,83 g (emballages unitaires compris)

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
Polycarbonate	20 %	Cuivre	9,8 %	Fibre de verre	6,6 %
Résine époxy	2,9 %	Zinc	6,4 %	Ferrites	0,77 %
Polyuréthane	0,07 %	Etain	6,2 %	Papier	0,58 %
		Argent	0,60 %	Retardant de flamme	0,36 %
		Plomb	0,46 %	Divers autres	0,18 %
				Emballage en % de la masse	
				Papier/carton	45 %
				Encre	0,08 %
Total plastique	22,97 %	Total métaux	23,46 %	Total autres et emballage	53,57 %

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 42 % en masse



Fabrication

Ce produit est fabriqué par un site de production du Groupe Legrand ayant reçu la certification environnementale ISO 14001 fabrication.



Distribution

Scénario de transport

- En moyenne ce produit parcourt 658 kms par transport routier et 14816 kms par transport maritime pour parvenir de notre site de fabrication au distributeur le plus proche de notre client.

Emballage

- L'emballage de 0,83 g est composé de : 100 % de papier et carton.
- Potentiel de recyclage : 100 % en masse de l'emballage
- Potentiel de valorisation énergétique : 100 % en masse de l'emballage

Les emballages ont été conçus conformément à la réglementation en vigueur :

- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage
- Décret français d'application : 98-638.

Legrand s'est engagé à :

- Réduire au mieux ses emballages à la source en poids et volume tout en respectant les besoins de ses clients.
- Mettre sur le marché des emballages ayant une teneur en métaux lourds <100 ppm et sans introduire volontairement de substances dangereuses pour l'environnement classées "N".
- Concevoir/utiliser des emballages valorisables et, lorsque cela est possible, réutilisables.



Utilisation

Scénario d'utilisation

Le domaine électrique distingue deux grandes typologies de produits : les produits dits « passifs » et les produits « actifs ». Les produits « passifs » dissipent de l'énergie par effet joules, les produits « actifs » utilisent de l'énergie (moteur, éclairage...).

Dans tous les cas un scénario d'usage doit être défini pour quantifier l'énergie.

Le voyant lumineux dissipe une puissance de 35 mW, soit une consommation énergétique totale de 3 kWh pour une utilisation de 24 h / j, 365 j / an, sur 10 ans.

Consommable

Pas de consommable nécessaire à l'utilisation du produit.

Entretien et maintenance :

Sans entretien ni maintenance dans les conditions normales d'usage pour ce type de produit.



Fin de vie

Mode de traitement du produit

> Déchets dangereux contenu dans le produit :

Ce produit ne contient aucun déchet dangereux

> Déchets non dangereux contenu dans le produit :

Plastique/métaux / autres: 0,99 g

> Le potentiel de recyclage :

Le potentiel de recyclage d'un produit correspond au pourcentage de matière pouvant être recyclé par les techniques actuelles existantes. Il ne tient pas compte de l'existence ou non des filières de recyclages qui sont très dépendantes de la situation locale.

Ce produit contient **80 %** en masse de matière pouvant être potentiellement recyclé (hors emballage):

- Matériaux plastiques : 36 %
- Matériaux métalliques : 43 %
- Matériaux autres : 1 %

> Potentiel de valorisation énergétique :

La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.

44 % de la masse du produit peuvent être valorisés avec récupération d'énergie.



Impacts environnementaux

Méthodologie

Les impacts environnementaux du produit de référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

L'évaluation des impacts environnementaux du produit de référence porte sur les étapes du cycle de vie suivantes : matières premières, fabrication, distribution, utilisation.

Les hypothèses de modélisation sont :

- Puissance dissipée : 35 mW, soit une consommation énergétique totale de 3 kWh pour une utilisation de 24 h / j, 365 j / an
- Durée d'usage (*) : 10 ans.
- La prise en compte de l'emballage unitaire.

Indicateurs (cf. glossaire)	Global F+D+U	Unités	Fabrication F	Distribution D	Utilisation U
Épuisement des ressources naturelles	5,73 E-16	années ⁻¹	97,63 %	0,03 %	2,35 %
Énergie totale consommée	34	MJ	3,73 %	0,11 %	96,16 %
Consommation d'eau	41	dm ³	84,90 %	0,06 %	15,05 %
Participation à l'effet de serre	469	g-CO ₂	27,61 %	0,20 %	72,19 %
Participation à la destruction de la couche d'ozone	4,30 E-05	g-CFC ₁₁	34,38 %	0,77 %	64,85 %
Participation à la création d'ozone photochimique	1,82 E-01	g-C ₂ H ₄	31,67 %	0,35 %	67,98 %
Potentiel d'acidification de l'air	8,55 E-02	g-H ⁺	29,37 %	0,21 %	70,43 %
Production de déchets dangereux	8,23 E-03	kg	47,20 %	0,01 %	52,79 %

Modélisation réalisée avec le logiciel EIME version 2.3 et sa base de données en version 7.6.

Modélisation de l'énergie utilisée : Electricité France 2000

(*) Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux.

Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. C'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendue.

Règle d'extrapolation pour les produits autres que le produit de référence : les impacts environnementaux sont globalement proportionnels à la masse.



Glossaire

ACV	Compilation et évaluation des entrants et des sortants, ainsi que des impacts environnementaux potentiels d'un produit, ou d'un système, au cours de son cycle de vie, « du berceau jusqu'à la tombe ». Cette démarche est décrite par la norme ISO14040 et ses normes complémentaires.
Approche cycle de vie	Méthodologie de prise en compte de toutes les étapes de la vie d'un produit (fabrication, installation, utilisation et fin de vie) afin de déterminer les conséquences sur l'environnement.
Consommation d'eau	Indique la consommation totale d'eau pour tout le cycle de vie du produit.
Déchets non dangereux	Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures ménagères. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
Déchets dangereux	Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et nécessitant un traitement particulier. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
Déchets DEEE	Pour les produits dans le champ d'application de la Directive Européenne relative aux Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (2002/96/CE), partie du produit devant être traité sélectivement conformément à l'annexe I de la directive.
Eco-solution	Produits ou services permettant la diminution des impacts environnementaux d'un bâtiment.
EIME	Logiciel de modélisation des impacts environnementaux d'un produit basé sur la méthodologie de l'analyse du cycle de vie.
Énergie totale consommée	Indique en méga.Joules la consommation totale d'énergie pour tout le cycle de vie du produit.
Épuisement des ressources naturelles	Indique l'épuisement des ressources naturelles, en considérant la quantité de réserve mondiale (minérales, fossiles...) pour ces ressources et le niveau de consommation actuel. S'exprime en fraction de la réserve qui disparaît chaque année.
Réutilisable	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être utilisé pour la même fonction sous réserve de vérification de la bonne fonctionnalité du produit par la personne effectuant l'opération.
Valorisable	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être réutilisé, recyclé ou dont il est possible de récupérer de l'énergie par incinération.
Participation à la destruction de la couche d'ozone	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CFC ₁₁ .
Participation à l'effet de serre	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CO ₂ . Exemple du principe d'équivalence : 1 g de CO ₂ = 1 g~CO ₂ ; 1 g de CH ₄ (méthane) équivaut à l'effet de 64 g de CO ₂ , etc...
Potentiel d'acidification de l'air	Indique le potentiel d'acidification de l'air causé par la libération de certains gaz dans l'atmosphère. Exprimé en gramme-équivalent ion H ⁺ .
Produit(s) de référence	Produit (ou regroupement de produits) modélisés dans l'ACV présentée.
Production de déchets dangereux	Indique la masse de déchets dangereux ultimes produite sur l'ensemble du cycle de vie du produit.
Potentiel de recyclage	% masse du produit ou de l'emballage pouvant être réinjecté dans un circuit de fabrication du même produit ou d'un autre produit.
Potentiel de valorisation énergétique	% en masse du produit ou de l'emballage dont on peut récupérer de l'énergie. La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.